



REGLEMENT DE LA COURSE LA MARATH'YONNAISE

Le club Marath'Yon Nature et l'association Marath'Yon 85 organisent le dimanche 25 mai 2025 à La Roche sur Yon la 21^{ème} édition de la course nature LA MARATH'YONNAISE.

Les épreuves : 12 km, 26 km, 42 km en solo ou en équipes de 2, 3, 4 ou 5 coureurs :

- 12 km : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir pour partie par le même chemin à la Vallée Verte.
- 25 km : le parcours emprunte en majorité celui du 12 km, rejoint le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- 42 km solo ou en équipes de 2, 3, 4 ou 5 coureurs : le parcours s'effectuera sur une boucle de 6 km.

Les parcours se déroulent essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

2 ravitaillements fournis par l'organisation seront mis à disposition sur les parcours du 12 km et 26 km, ils devront être consommés sur place. Un ravitaillement à l'arrivée sera disponible pour tous les participants. La nature nous accueille, respectons-la.

- nous faisons le choix de ne plus distribuer de gobelets, merci de vous équiper.
- des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de force majeure.

Chronos de la 20^{ème} édition 2024 : 679 classés

13 km : 392 classés	1 ^{er} H : Romain FAYE en 50'43''	1 ^{ère} F : Elisa NUGUES en 58'05''
25 km : 187 classés	1 ^{er} H : Aleks PREAU en 1h37'26''	1 ^{ère} F : Christine GILLIOT en 2h05'35''
Relai 42 km : 25 équipes		

Les épreuves sont ouvertes aux concurrent.es né.es avant le 25 mai 2009 pour le 12 km, le 25 mai 2007 pour le 26 km et le 25 mai 2005 pour le 42 km en solo. Pour le 42 km par équipe, être né(e) avant le 25 mai 2009 pour effectuer 2 tours de 6km et avant le 25 mai 2007 pour effectuer 4 tours de 6 km (autorisation parentale à fournir obligatoirement pour les mineurs) sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, pass J'aime Courir à l'exclusion des autres licences FFA. Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- La licence FF TRI n'est plus acceptée depuis le 01/01/2019.
- Fournir pour les non licenciés un certificat PPS (Parcours Prévention Santé) daté de moins de 3 mois à la date de la course.
- **Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.**

Toute inscription incomplète (absence de photocopie de PPS ou de licence, de paiement) ne pourra être prise en compte par l'organisation. Remboursement pour problème de santé, avec certificat médical obligatoire ; le comité d'organisation gardera 2€ de frais de gestion.

L'inscription peut se faire via le site espace-competition.com ou via un bulletin d'inscription disponible sur le site marathon85.fr. Le bulletin et le PPS seront adressés à :

- Nicolas CHAUVIERE
- 10 rue LAPLACE
- 85000 LA ROCHE SUR YON
- Avant le 22 mai 2025 accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du club MARATH'YON NATURE.

TARIFS :

<i>Nombre de coureurs</i>	12 km	26 km	42 km
Courses en individuel	10 €	14 €	22 €
En Duo	-	-	24 €
A Trois Coureurs	-	-	30 €
A Quatre Coureurs	-	-	36 €
A Cinq Coureurs	-	-	40 €

Le retrait des dossards s'effectuera à la Maison de quartier de la Vallée Verte, 10 avenue Pablo Picasso entre 7h et 9h00. Les participants devront apporter leurs épingles.

Le départ :

- Maison de quartier de la Vallée Verte à la Roche sur Yon,
- A 8h pour le 42 km en solo et par équipe puis 9h pour le 26 km et 9h30 pour le 12 km,
- Echauffement : pour des raisons de sécurité, il doit se faire exclusivement dans la Vallée Verte.

L'arrivée :

- Maison de quartier de la Vallée Verte
- Un trophée sera remis aux trois premières et premiers de chaque course.
- Lots à tous les arrivants. Pas de classement par catégorie
- Services: Bar, sandwiches (paiement CB), WC.

Nous soutenons l'association **ROUL'YON** qui sera présente sur le 12 km en joëllettes. Un don à l'association sera effectué à la fin des épreuves.

ASSURANCE : Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de l'AIAC courtage, une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.

DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise ainsi que leurs partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

ASSISTANCE MEDICALE : Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent sur le lieu de départ et d'arrivée.

LITIGES : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.